

## Un programme d'investissement ambitieux sans augmentation des taux d'imposition



Un programme d'investissement ambitieux sans augmentation des taux d'imposition

C'est sous la présidence du maire, Jean-Michel Blay, que s'est tenue, le jeudi 4 avril en soirée, la réunion du Conseil Municipal. Le principal objet de celle-ci porta sur les divers budgets communaux que l'adjointe aux finances et à la culture, **Claudine Carayol**, détailla sur un grand écran.

### Pas de hausses des taxes



La section de fonctionnement de la commune s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 2 121 000 € avec des charges de gestion courante maîtrisées, des charges de personnel en hausse de 1.50 %. Les recettes fiscales, en légère hausse, représentent 59 % des recettes de fonctionnement. Les taux des taxes des ménages demeurent inchangés. Les dotations de l'Etat diminuent encore, elles représentent désormais moins de 20 % des recettes réelles. La part d'autofinancement dégagée pour financer les investissements est abondée par le produit de la vente des certificats d'économie d'énergie générés par d'importants travaux d'éclairage public.

### Contrat Bourg centre

Le Conseil Municipal de Pavie a élaboré depuis le début du mandat, un programme pluriannuel d'investissement. Cette approche globale et prospective lui permet de signer aujourd'hui avec le Conseil Régional un contrat « Bourg Centre ». Le maire, **Jean-Michel Blay**, au moyen d'un diaporama le détailla longuement. Ainsi, l'État, la Région et le Conseil départemental vont financer les projets de la commune à hauteur de 65 à 70 %. C'est le cas pour la salle de spectacle : coût 1 300 000 €, l'embellissement et la sécurisation des entrées de ville : coût 600 000 €, la réhabilitation et l'isolation thermique de la Mairie : 175 000 € et la redynamisation du bourg : 400 000 €. La part d'autofinancement de la commune est ainsi sensiblement réduite. Le budget a été voté à une large majorité, moins 4 abstentions



Le lotissement du Belvédère va voir le jour, avenue des Pyrénées, avec 32 lots dont 2 macro-lots pour des logements sociaux : pour tous renseignements, s'adresser à la mairie.

A l'issue d'un diagnostic global de son réseau, le service assainissement inscrit, au budget 2019, un important programme de réhabilitation. Le désendettement du service a permis de voter une baisse de 15 % de la part communale de la redevance pour les usagers, soit une économie de 31 € environ, pour une consommation annuelle de 100 m<sup>3</sup>.